

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 juillet 2020

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) Mme TENENBAUM, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme CHOLLET, M. MEZUI, Mme JACQUEMARD, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. AVENA.

Membre excusé représenté : (3) M. REBSAMEN (représenté par M. HOAREAU), M. BERTHIER (représenté par Mme TENENBAUM), M. JASPART (représenté par Mme AKPINAR-ISTIQUAM).

Membre excusé : (1) Mme HERVIEU.

Date de convocation : 20 juillet 2020.

Délibération n° : 07-2020

Objet : Désignation de représentants du Conseil d'Administration du CCAS au sein de la commission d'attribution de la résidence sociale Abrioux

Conformément aux textes en vigueur, le Centre Communal d'Action Sociale est doté d'une Commission d'attribution de la résidence sociale Abrioux.

Les membres du Conseil d'Administration désignent deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger au sein de cette commission.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration du CCAS ont élu membres au sein de cette commission les personnes suivantes :

- membres titulaires : Mme Marie-Odile CHOLLET et Mme Christiane GINDRE ;
- membres suppléants : M. Georges MEZUI et M. Charles AVENA.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Hébergement logement : 1

Receveur Municipal : 1



Pour le Président et par délégation,

Antoine HOAREAU